

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de FLORESSAS  
46700 FLORESSAS - LOT

## COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 06 Septembre 2012 à 20H 30  
Date de la convocation 17 Août 2012

Compte rendu de la séance :

### ORDRE DU JOUR :

**0024 - Délibérations modificatives comptables**

**0025 - Délibérations de demande de subvention pour l'acquisition d'un défibrillateur**

**0026 - Délibération de modification statutaire de la communauté de communes de la vallée du lot et du vignoble (C.C.V.L.V.).**

**0027 - Délibération de modification des tarifs de la salle des fêtes**

**Questions diverses**

L'an deux mille douze et le Jeudi 06 Septembre à 20 Heures 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur FROMENT Nicolas, Maire.

Présents: Mr Alain DUTRANOIS, Mme Marie-Claude LIGER, Mr Claude PUIBASSET, Mr Dominique DONY, Mr Noël ROUX, Mr Gérard GARCIA, Mr Didier CRUZOL, Mr Nicolas FROMENT,.

Absents : Mme Ginette EUDIER, Mme Muriel BOUTHEMY.

Mme Ginette EUDIER a donné procuration ç Mr Nicolas FROMENT

Mr Dominique DONY a été nommé secrétaire

### **0024 - Délibérations modificatives comptables**

Suite à des manipulations d'ordre purement comptable, la perception demande à la commune de prendre des délibération modificatives afin d'effectuer des mouvement de sommes sur des comptes qui n'ont pas été prévus ou suffisamment crédités dans une moindre mesure lors du vote du budget. Elles n'en modifient pas l'équilibre initial.

Après en avoir délibéré l'assemblée ne s'oppose pas à ces modifications comptables

### **0025 - Délibérations de demande de subvention pour l'acquisition d'un défibrillateur**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'installation d'un défibrillateur à l'extérieur de la Mairie afin de permettre de porter secours aux personnes atteintes de malaises cardiaques dans l'espace public, et de la formations liée à l'utilisation de cet appareil qui sera dispensée très prochainement.

Il informe qu'une subvention peut être accordée par le Conseil Général pour venir en aide aux communes ayant décidé d'acheter un défibrillateur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de demander cette subvention auprès du Conseil Général du Lot dans le cadre de l'achat d'un défibrillateur par la commune de Floressas et autorise Monsieur

le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour obtenir cette subvention, et l'autorise à signer toutes les pièces s'y rapportant.

### **0026 - Délibération de modification statutaire de la communauté de communes de la vallée du lot et du vignoble (C.C.V.L.V.).**

Monsieur le Maire informe que lors du conseil communautaire du 02 Juillet 2012 le projet d'évolution de l'école de musique communautaire a été adopté à l'unanimité par les délégués communautaires.

Le projet consiste à diversifier les enseignements artistiques de cette école. Des cycles d'éveil et d'initiation au théâtre viendront ainsi compléter les enseignements de la musique à la rentrée 2012/2013. D'autres enseignements pourraient être introduits dans l'année à venir.

Monsieur le Maire soumet au vote du conseil municipal la modification statutaire communautaire suivante :

*Gestion et entretien de l'école d'enseignements artistiques dans le domaine de la danse, de la musique du théâtre et des arts plastiques*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a voté à l'unanimité pour l'adoption de ce projet

### **0027 – Délibération de modification des tarifs de la salle des fêtes**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder à une nouvelle modification des tarifs de la salle des fêtes. En effet les prix de la location demandés, en particulier aux personnes extérieures au village ne semble pas suffisamment adaptés aux diverses utilisations de cette salle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Floressas décide de louer la salle des fêtes selon le tableau suivant ;

<b>Caution 500 Euros</b>	<b>Si &gt; 50 Personnes</b>	<b>Si &lt; 50 Personnes (petite salle)</b>
Habitant de Floressas	90 €	50 €
Mariages	<b>250 €</b>	
Exposition 1 semaine (hors chauffage)	<b>150 €</b>	
Extérieurs à Floressas (Anniversaires, repas privé)	<b>150 €</b>	<b>100 €</b>

### **Questions diverses**

- 1- Dans le cadre de l'ouverture à la concurrence, une entreprise privée concurrente de TDF a contacté la commune pour louer un terrain et installer une antenne TNT, elle a demandé au conseil municipal de délibérer afin de pouvoir déposer un permis de construire et répondre à l'appel d'offre. Le conseil municipal après en avoir délibéré a donné un accord de principe avec les réserves d'usage, cependant après vérifications il s'avère que le terrain demandé n'est pas propriété de la commune, cette délibération n'a donc plus lieu d'être .

- 2- Une formation pour l'usage d'un défibrillateur est déjà programmé pour deux personnes dans le cadre de l'installation d'un défibrillateur sur la commune, d'autres formations pourront être programmées ultérieurement.
- 3- Un nouvel évier plus adapté à la cuisine de restauration a été commandé, le conseil municipal doit demander à Mr CANDELON de l'installer dès qu'il sera livré.
- 4- Bien qu'une partie des subventions demandées pour la rénovation du château et des espaces publics soient acquises, les travaux ne seront pas engagés tant que des certitudes financières notamment concernant la subvention allouée par la région Midi Pyrénées et l'accord d'un emprunt réaliste donneront à ce projet une sécurité financière. Une réunion à ce sujet est prévue avec Mr Serge BLADINIERES.
- 5- L'enquête publique pour la déclaration d'utilité publique et l'enquête parcellaire conjointe concernant les parcelles appartenant d'une part à Mr et Mme LAUR Patrick et d'autre part à Mme SERIN veuve ROUX propriétaire en indivision avec ses enfants, débute Mardi 11 Septembre avec la première permanence du commissaire enquêteur.
- 6- Les panneaux d'indication des hameaux ont été commandé et seront installés dès leur réception.

Vu par nous, Nicolas FROMENT, Maire de la commune de FLORESSAS

Pour être affiché à la porte de la mairie, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait en Mairie à FLORESSAS,  
le 20 septembre 2012.

.....

